



République Française
Département du PUY-de-DÔME
Canton de GERZAT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 21 mars 2023

N°2023-09

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le quinze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

La convocation de la présente séance a été :

Affichée en mairie le 15 mars 2023

Envoyée à la presse le 15 mars 2023

Affichée au panneau électronique le 15 mars 2023

Présent(e)s : vingt (20)

Mme MANDON Christine, M. FLOQUET Roger, Mme PIRONIN Maryse, M. FAGONT Alain, Mme ALAPETITE Nadine, M. PRADIER Eric, Mme CHETTOUH Aïcha, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme MATHEY Catherine, M. THABEAU Didier, Mme REVEILLOUX Françoise, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : quatre (04)

Mme BALICHARD Dominique donne pouvoir à Mme CORREIA Sandra, M. ESPINASSE Philippe donne pouvoir à M. FAGONT Alain, Mme GUESQUIERE Chantal donne pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine, M. LAZEWSKI René donne pouvoir à M. KOWALEWSKI Jean-Marc.

Absent(e)s non excusé(e)s: trois (03)

M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Ouverture de séance à 19 h 00

Délibération 2023-09
Objet : Modification des tarifs du Pôle Culturel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu les articles L2331-1 et suivants du code général des collectivités territoriales sur les recettes de la section fonctionnement,
Vu les délibérations du Conseil Municipal d'Aulnat numéro 2021-29 en date du 06 mai 2021 fixant les tarifs du pôle culturel, et numéro 2021-65 en date du 17 novembre 2021 la complétant,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mars 2023,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour modifier et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal

DECIDE

- **de mettre à jour les tarifs du pôle culturel à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :**

TARIFS ATELIERS CULTURELS			
* TARIF AULNAT ATELIER CULTUREL			
* habitants : Aulnat, Bourdon, Fontvieille, Le Petit Noualhat, gendarmerie, station d'épuration et les enfants scolarisés dans les 2 groupes scolaires de la ville			
2023-2024			
ATELIER ARTS PLASTIQUES			
TRANCHE DE TARIFICATION		€/trimestre	
TARIF AULNAT *	ENFANT QF	0-300	10,50 €
	ENFANT QF	301-500	13,20 €
	ENFANT QF	501-700	15,00 €
	ENFANT QF	701-900	17,40 €
	ENFANT QF	901-1200	19,50 €
	ENFANT QF	1201-1400	21,75 €
	ENFANT QF	>1401	24,00 €
		ADULTE (+18ans)	24,00 €
TARIF EXTERIEUR	ENFANT QF	0-300	36,00 €
	ENFANT QF	301-700	51,30 €
	ENFANT QF	>701	66,45 €
		ADULTE (+18ans)	66,45 €

L'appel des cotisations est effectué chaque trimestre (trim1 : Décembre/ trim2 : Mars/ trim3 : Juin)

Les tarifs sont forfaitaires et prennent en compte la fermeture de l'établissement pendant les vacances scolaires

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

* TARIF AULNAT ECOLE DE MUSIQUE

* habitants : Aulnat, Bourdon, Fontvieille, Le Petit Noualhat, gendarmerie, station d'épuration et les enfants scolarisés dans les 2 groupes scolaires de la ville

*Dans le cadre du projet de mutualisation des écoles de musique d'Aulnat, Lempdes et Pont du Château, les résidents des communes De Pont du Chateau et Lempdes bénéficient des conditions financières Aulnatoise pour venir suivre **des cours non dispensés dans leur commune.**

2023-2024

CURSUS PRATIQUE COLLECTIVE (sans cours d'instrument)				CURSUS INSTRUMENTAL (INSTRUMENT+FM+PRATIQUE COLLECTIVE)			
TRANCHE DE TARIFICATION			€/trimestre	TRANCHE DE TARIFICATION			€/trimestre
TARIF AULNAT *	ENFANT QF	0-300	10,50 €	ENFANT QF	0-300	55,20 €	
	ENFANT QF	301-500	13,20 €	ENFANT QF	301-500	60,45 €	
	ENFANT QF	501-700	15,00 €	ENFANT QF	501-700	65,55 €	
	ENFANT QF	701-900	17,40 €	ENFANT QF	701-900	75,90 €	
	ENFANT QF	901-1200	19,50 €	ENFANT QF	901-1200	80,70 €	
	ENFANT QF	1201-1400	21,75 €	ENFANT QF	1201-1400	83,25 €	
	ENFANT QF	>1401	24,00 €	ENFANT QF	>1401	85,80 €	
		ADULTE (+18ans)	24,00 €		ADULTE (+18ans)	85,80 €	
TARIF EXTERIEUR	ENFANT		39,00 €	ENFANT		198,00 €	
	ADULTE		39,00 €	ADULTE		198,00 €	

L'appel des cotisations est effectué chaque trimestre (trim1 : Décembre/ trim2 : Mars/ trim3 : Juin).
Les tarifs sont forfaitaires et prennent en compte la fermeture de l'établissement pendant les vacances scolaires

- **De donner pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

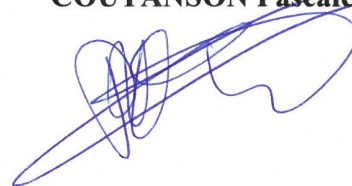
Pour extrait conforme,

**En mairie d'Aulnat,
le 04 avril 2023,**

**Madame le Maire,
Christine MANDON.**



**La secrétaire de séance,
COUTANSON Pascale.**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité .
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (par voie postale - 6 Cour Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délais de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Un recours gracieux est possible dans ce même auprès de Madame le Maire, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.